



Section Départementale Pyrénées-Atlantiques Union Nationale des Arbitres de Football

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE L'UNAF 64

EN DATE DU 29 NOVEMBRE 2019 À LACQ (64)

Le Comité Directeur de l'UNAF 64 s'est réuni le Vendredi 29 Novembre 2019 à 20H30 au foyer du SCALA à Lacq (64).

Tous les membres ont été convoqués :

- ❖ Mme DE LIMA Maëva
- ❖ M. BELGUERCH Youssef
- ❖ M. BLANCHARD Matthieu
- ❖ M. CAMPOS Yohan
- ❖ M. CHABRY Laurent
- ❖ M. CHARLET Jérémy
- ❖ M. DIAS GUINET Adrien
- ❖ M. FOURCADE Kevin
- ❖ M. GAMRA Miloud
- ❖ M. GNANHOUA Ludovic
- ❖ M. HIRIGOYEN Yonn
- ❖ M. JARMI Abdallah
- ❖ M. KOHLER Mathieu
- ❖ M. LACQUE-NÈGRE Michel
- ❖ M. LATRUBESSE Hervé
- ❖ M. LARROUS Hervé
- ❖ M. PEYRE Julien
- ❖ M. PODA Méline
- ❖ M. RODRIGUES Théo
- ❖ M. TCHAMTE Arthur

Présents : MM. BLANCHARD Matthieu (pouvoir de LACQUE-NEGRE Michel), CHABRY Laurent (pouvoir de JARMI Abdallah), CHARLET Jérémy (pouvoir de GNANHOUA Ludovic), FOURCADE Kevin (pouvoir de CAMPOS Yohan), HIRIGOYEN Yonn (pouvoir de DE LIMA Maëva), LARROUS Hervé (pouvoir de LATRUBESSE Hervé), PEYRE Julien (pouvoir de DIAS GUINET Adrien), RODRIGUES Théo (pouvoir de KOHLER Mathieu), TCHAMTE Arthur (pouvoir de PODA Méline).

Excusés : Mme DE LIMA Maëva, MM. CAMPOS Yohan, DIAS GUINET Adrien, GNANHOUA Ludovic, JARMI Abdallah, KOHLER Mathieu, LACQUE-NEGRE Michel, LATRUBESSE Hervé, PODA Méline.

Absents : MM. BELGUERCH Youssef, GAMRA Miloud.

9 présents plus 9 pouvoirs donnés, soit 18 voix sur 20, plus de la moitié de ses membres est représentée conformément à l'article 13 des statuts.



Section Départementale Pyrénées-Atlantiques Union Nationale des Arbitres de Football

Les points inscrits à l'ordre du jour sont rappelés :

1. Régularisation des cotisations des membres retardataires, et état des adhésions.
2. Validation des PV du 10-06-2019 et 18-10-2019
3. Présentation et validation du repas du nouvel an.
4. Préparation du rassemblement du 22 février 2020 (Raquettes-Raclette).
5. Présentation du projet de rassemblement du 25 juillet 2020 (Kayak-Taloak)
6. Définition d'une date pour l'Assemblée Générale de l'**UNAF 64**
7. Congrès National de l'UNAF du 21 au 23 mai 2020 à Saint-Brieuc (22)
8. Questions diverses et présentations éventuelles de futurs projets

Résolutions :

1. Régularisation des cotisations des membres retardataires

Le Président fait état du nombre de cotisations des membres du Comité Directeur de l'**UNAF 64**, qui encore à ce jour ne sont pas réglées, alors que la Section a été relancée dans son activité depuis le 10 Juin 2019.

2 membres régularisent leur situation ce jour, désormais il reste 5 membres du Comité Directeur non à jour de leur cotisations (Mme DE LIMA Maëva, MM. BELGUERCH Youssef, DIAS GUINET Adrien, GAMRA Miloud, et JARMI Abdellah).

Au 31 mars 2020, les personnes n'ayant pas payé leur cotisation seront automatiquement radiées de l'association conformément aux articles 5 et 14 des statuts.

2. Validation des PV du 10-06-2019 et 18-10-2019

Lecture est faite des Procès-Verbaux de l'Assemblée Générale de reprise d'activité en date du 10 juin 2019 et de la réunion du Comité Directeur en date du 18 octobre 2019.

Les Procès-verbaux sont validés par le CD indépendamment l'un de l'autre à l'unanimité.

3. Présentation et validation du repas du nouvel an

Une présentation du projet d'organisation d'un repas en vue de fêter le passage à la nouvelle année est faite.

Le Comité Directeur enthousiaste se prononce favorablement au projet.

L'organisation du repas est validée à l'unanimité.

La date retenue est le 11 janvier 2020, il sera organisé dans la salle polyvalente de LAHONTAN (64).



Section Départementale Pyrénées-Atlantiques Union Nationale des Arbitres de Football

Les prix du repas sont définis comme suit :

- ✓ Adhérents : 30.00 €
- ✓ Non Adhérents : 35.00 €
- ✓ Enfants de moins de 12 ans : 15,00 €

4. Préparation du rassemblement du 22 février 2020 (Raquettes-Raclette)

La ballade en raquettes est jugée, par les organisateurs, trop difficile pour un enfant de moins de 10 ans.

Les modalités d'organisation sont établies après débats, les tarifs qui seront appliqués sont définis comme suit :

- ✓ Adhérents : 30,00 €
- ✓ Non adhérents ou accompagnants : 35,00 €

Le tout est validé à l'unanimité.

5. Présentation du projet de rassemblement en juillet 2020 (Kayak-Taloak)

Sur le même principe que le rassemblement hivernal, un projet estival est présenté et en fonction de sa popularité ce projet pourra éventuellement être, lui aussi, pérennisé annuellement.

La date définitive sera décidée au cours de la prochaine réunion du Comité Directeur le 20 mars 2020.

6. Définition d'une date pour l'Assemblée Générale de l'UNAF 64

Conformément aux statuts nationaux l'année 2020 est l'année électorale, par conséquent une Assemblée Générale en ce sens doit être ordonnée.

La date retenue est le 17 AVRIL 2020.

7. Congrès National de l'UNAF du 21 au 23 mai 2020 à Saint-Brieuc (22)

L'UNAF demande à chaque Section Régionale et Départementale, dans la mesure du possible, d'inviter au Congrès National un ou une jeune arbitre.

Un jeune devrait se déplacer à Saint-Brieuc (22) du 21 au 23 mai 2020 avec le Président ou son représentant, son identité sera définie ultérieurement.



Section Départementale Pyrénées-Atlantiques
Union Nationale des Arbitres de Football

8. Questions diverses et présentations éventuelles de futurs projets

Pas de question particulière.

Les projets suivants sont évoqués :

- Course orientation lac de Biron (par Mathieu KOHLER hors réunion)
- Lotos (Yonn HIRIGOYEN)
- Vide-greniers (Théo RODRIGUES)
- Tournoi sixte ou futsal (Jérémy CHARLET)
- Multiplier les interventions de présentation de l'UNAF au cours des tournois jeunes (Théo)
- Augmenter les contacts avec les sponsors et/ou les sociétés pour le mécénat

Reste à développer ces idées pour réaliser quelques-uns de ces projets.

Fait à Lacq le 29 novembre 2019
Pour le Comité Directeur,
Le Président
Secrétaire Général de l'UNAF 64
Laurent CHABRY